



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orphelins

Question écrite n° 18332

Texte de la question

M. Jean Besson appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur l'application restrictive du décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000 tendant à instituer une mesure de réparation destinée aux personnes dont le père ou la mère a été déporté à partir de la France dans le cadre des persécutions antisémites durant l'Occupation et a trouvé la mort en déportation alors qu'elles étaient mineures. Ce décret exclut les hommes et les femmes dont les parents ont disparu pour d'autres raisons, mais dans les mêmes conditions. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour remédier à cette exclusion injustifiée, et ses intentions pour étendre cette extension de l'indemnisation dans le projet de loi de finances rectificatives pour 2003.

Données clés

Auteur : [M. Jean Besson](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18332

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3761

Question retirée le : 30 juin 2003 (Fin de mandat)